



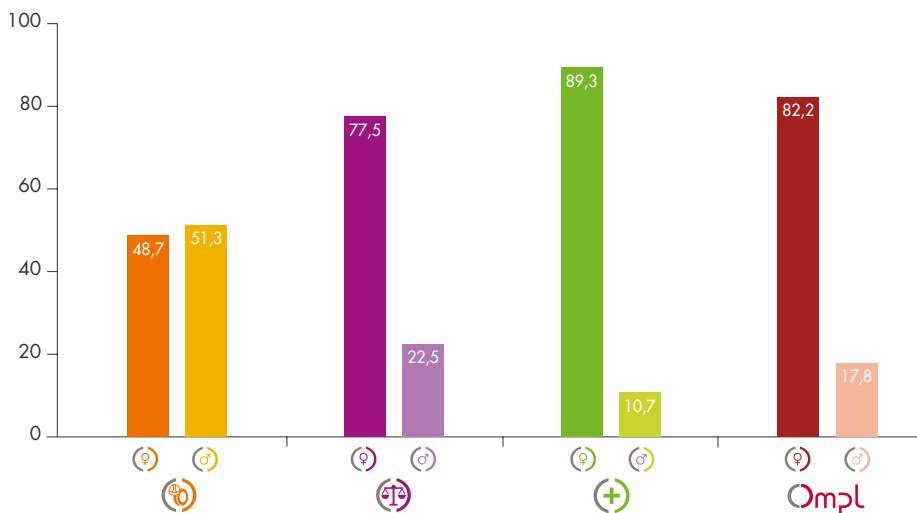
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



## EMPLOIS TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Dans le champ de l'OMPL, les emplois sont très majoritairement féminins : 82,2 % des salariés sont des femmes.

### Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2018.



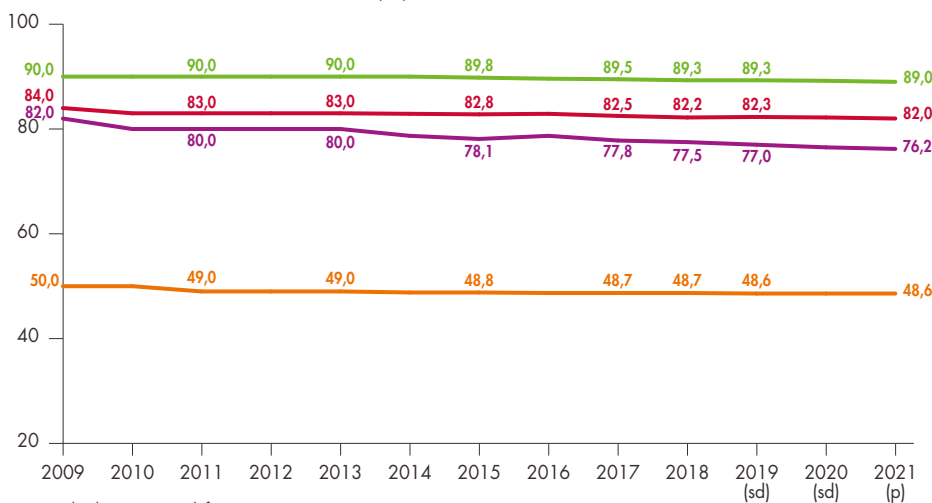
## LÉGÈRE BAISSÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL tend à légèrement diminuer entre 2009 et 2018.

Les prévisions établies pour les années suivantes confirment cette tendance.

Le taux de féminisation devrait baisser de 2 points par rapport à 2009.

### Évolution du taux de féminisation (%)



sd : données semi-définitives

p : prévisions



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



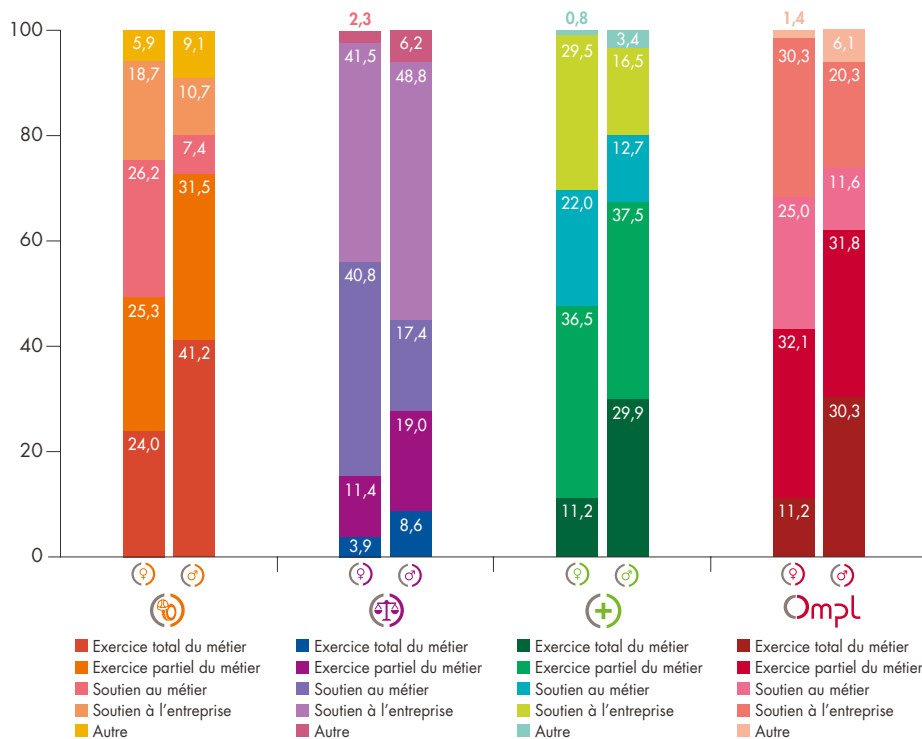
Secteur santé



## MÉTIERS GENRÉS

Quel que soit le genre, environ un tiers des salariés du champ de l'OMPL réalisent partiellement des tâches du domaine propre de l'activité libérale de l'entreprise. Néanmoins, un effet du genre existe : 11,2 % des femmes exercent la totalité du métier contre 30,3 % des hommes. De même, 55,3 % des femmes ont un emploi de soutien au métier ou à l'entreprise contre 31,9 % des hommes.

## Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2018.



**Exercice total du métier :** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier :** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier :** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

**Soutien à l'entreprise :** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

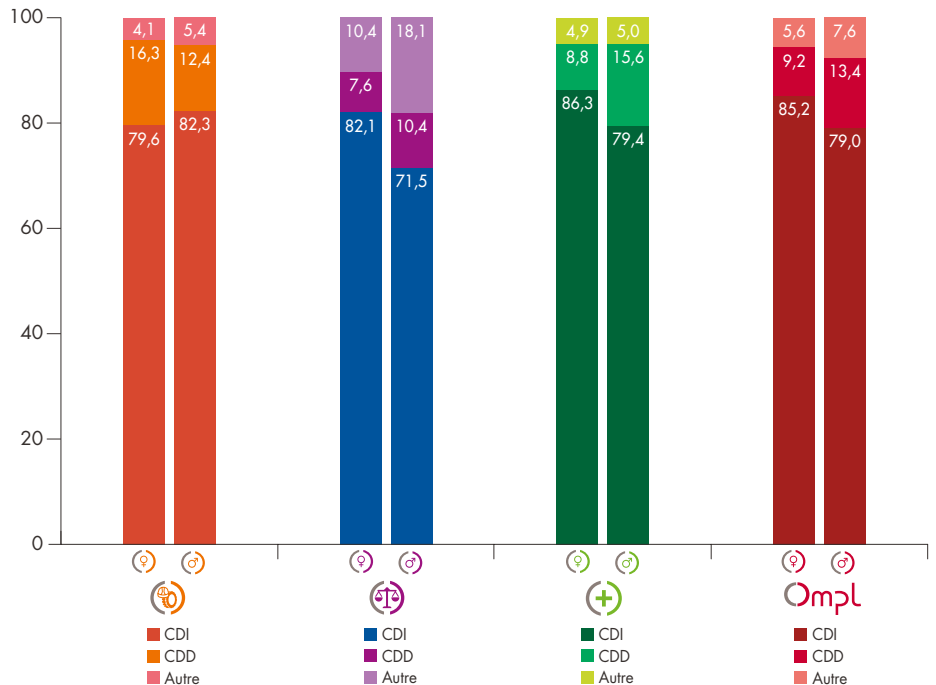


### PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans le champ de l'OMPL.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat (- 6,2 points).

### Répartition des genres en fonction du type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.



### MOINS DE SALARIÉS EN CDI

Dans le champ de l'OMPL, par rapport à 2016, la part de salariés en CDI tend à reculer chez les femmes comme chez les hommes.

Le taux de CDD tend à augmenter pour les deux genres.

### Évolution de la répartition des salariés par genre et type de contrat de travail 2016-2018 en points

	CDI	CDD	Apprentis	Autres
<b>CDI</b>				
Femme	↓ - 1,6	↑ + 1,1	↔ 0,0	↑ + 0,4
Homme	↓ - 1,5	↑ + 0,7	↔ 0,0	↑ + 0,9
<b>CDD</b>				
Femme	↓ - 1,0	↑ + 1,2	↑ + 0,1	↓ - 0,3
Homme	↑ + 0,9	↓ - 1,3	↔ 0,0	↓ - 2,2
<b>Apprentis</b>				
Femme	↓ - 0,1	↓ - 0,1	↑ + 0,2	↔ 0,0
Homme	↑ + 0,4	↓ - 0,1	0,0	↓ - 0,3
<b>Ompl</b>				
Femme	↓ - 0,4	↑ + 0,2	↑ + 0,1	↑ + 0,1
Homme	↓ - 0,3	↑ + 0,4	↓ - 0,1	↑ + 0,1

Source : Insee, DADS 2016-2018.

**SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES**

Le taux de féminisation des salariés du champ de l'OMPL varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (85,7 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (76,7 %).

**Taux de féminisation par région (%)**

Régions				
Auvergne-Rhône-Alpes	48,8	80,3	91,1	82,9
Bourgogne-Franche-Comté	47,4	79,4	90,5	85,7
Bretagne	48,3	81,1	90,3	82,8
Centre-Val de Loire	45,4	80,5	90,4	84,8
Corse	45,8	80,3	88,1	81,2
DOM	45,2	77,9	86,6	81,9
Grand Est	46,5	79,4	90,5	85,1
Hauts-de-France	44,3	78,2	88,0	82,3
Île-de-France	51,7	73,4	86,1	76,7
Normandie	45,4	82,2	90,2	84,4
Nouvelle-Aquitaine	47,5	80,8	90,5	83,8
Occitanie	48,5	79,8	89,3	83,7
Pays de la Loire	47,8	79,4	91,9	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,9	80,2	88,9	83,8
Ensemble	48,7	77,5	89,3	82,2

Source : Insee, DADS 2018.